

Mairie de Radenac

Téléphone : 02 97 22 43 19 - mairie@radenac.bzh - Site internet : radenac.bzh Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 / samedi 9h à 12h



KERMESSE DE L'ÉCOLE



CYCLO-RANDONÉE



INAUGURATION BATÎMENT GN SOLUTION

LE MOT DU MAIRE

L'été peut être un moment calme propice à la réflexion. La situation exceptionnelle que nous vivons nous interpelle sur nos modes de consommation et le mot sobriété revient régulièrement dans notre actualité.

Face à la crise géopolitique et à ses conséquences, raréfaction des matières premières, coût de l'énergie, on nous invite à veiller sur nos consommations. Face à la crise climatique et aux différents pics de chaleur de ce début d'été on nous invite aussi à ne pas gaspiller les ressources en eau. C'est une évidence, nous devons nous adapter. Depuis le temps que l'on nous sensibilise sur ces sujets même les sceptiques concèdent qu'il faudra accomplir des transitions et nous devrons faire des choix.

Un séminaire sur ces thèmes s'est tenu à Radenac à la mi-juin. Organisé par Pontivy Communauté il a regroupé une trentaine d'élus. Un tel événement organisé dix ans plutôt aurait réuni probablement quatre fois moins de participants.

Un développement moins quantitatif et plus qualitatif apparaît comme souhaitable aujourd'hui. Beaucoup d'entreprises ont pris le virage de ces alternatives. L'entreprise GN solutions dont l'inauguration a eu lieu le 17 juin sur le parc d'activités de Vachegard en est bon exemple.

La prise de conscience collective est là. Il nous faut poursuivre nos actions dans ce sens.

En attendant restons solidaires et veillons sur nos aînés et les personnes sensibles si les températures restent toujours aussi élevées.

Bel été à tous ! Vive Radenac !

Bernard LE BRETON

SOMMAIRE

Mot du Maire	Page 1
Conseils municipaux	Pages $2-7$
État civil	Page 8
Urbanisme – Travaux	Page 8
Informations communales	Pages 8 - 14
Informations générales	Pages 14 - 16
Pontivy Communauté	Pages 16 -19
Associations	Pages 19 - 24
École St-Louis	Pages 25 – 26
Calendrier des fêtes	Pages 22

CONSEILS MUNICIPAUX

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département MORBIHAN Arrondissement de Pontivy

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal: 14 En exercice: 13 Votants:

Date de la convocation

23/03/2022

Date d'affichage 23/03/2022

PROCÉS VERBAL DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Radenac Séance du 31/03/2022

L' an 2022, le 31 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Saint-Fiacre, sous la présidence de Monsieur Bernard LE BRETON, Maire, Présents: M. LE BRETON Bernard, Maire, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, Mme VÉRA Aurélie (arrivée à 20H05), Mme MILETTO Michèle, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, Mme GUÉGAN Manon, M. BRÉDOLÈSE Hervé, Mme MOUELO Valérie, M. LE CALLONNEC Stéphane

Excusé ayant donné procuration : M. PIRIO Philippe à M. GUILLARD André Secrétaire de séance : Mme NOGUES Christelle

Ordre du jour :

- Demande de subvention des associations,
- Convention école Saint-Louis,
- Affectations des résultats.
- Taux des contributions directes Année 2022,
- Budgets Primitifs 2022
 - Panneaux Photovoltaïques,
 - Commune,
- Demandes de FSL,
- ALSH: Tarification des repas,
- Convention CDGFPT : Dispositif de signalement des actes de violence,
- Décisions du Maire prises par délégation,
- Informations et questions diverses.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'inscription de trois bordereaux supplémentaires relatifs à la ligne de trésorerie, à la création d'un budget annexe et au pacte financier et fiscal de solidarité de Pontivy Communauté qui porteront respectivement les numéros 11, 12 et 13.

Monsieur le Maire le soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la réunion du 24 février 2022.

Le compte rendu du 24 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

Objet de la délibération : Subventions et participations 2022 (Délib. 2022/03/01)

Le Conseil Municipal, après examen des demandes écrites reçues à ce jour, décide de voter les subventions et participations suivantes

- Maison Familiale Rurale de Ploufragan	50.00€
- Cyclo Club de Réguiny	250.00€
 Amicale des pêcheurs de Radenac 	475.00 €
- Association Anciens combattants de Radenac	350.00€
- La Vigilante	1 000.00 €
- Association Plein Air	100.00€
- APEL Ecole Saint-Louis	2 000.00 €

Participations:

- Association Maires du Morbihan : 320.57 €
- Fond Départemental du FSL (Conseil Départ.) : 108.30€
- A.M.R. (Association Maires Ruraux) : 81.00 €
- Amicale des donneurs de sang : 60.00 €
- Banque alimentaire (adhésion + cotisations) : 380.00 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de valider le principe d'attribuer une subvention à l'Amicale laïque de l'école publique de Réguiny dans le cadre du voyage scolaire après harmonisation du montant par les 3 communes (Réguiny, Radenac et Pleugriffet) ;
- de ne pas donner suite aux demandes de subvention suivantes : "La Ligue contre le cancer, Les Restos du Cœur, ATES (Association Travail Emploi Solidarité), GEM L'HARMONIE, Eau et Rivières, Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Morbihan, Secours

Catholique, Solidarité Paysans Bretagne, Rêves de Clown, AFM Téléthon, Echange et Partage Deuil, Association Régionale des Laryngectomisés et Mutilés de la voix, RBG (Radio Bro Gwened), Association HEMERA, EFAIT (Ecoute Familiale Information Toxicomanie), Groupement Agriculteurs Bio 56, CPAL Club de Patinage Locminé, Twirling club de Guégon, La Truite Locminoise, G2L Aérodrome de Bretagne Atlantique de Guiscriff, Association Gym Danse Brévelaise.

Il est précisé que les conseillers municipaux concernés par une association n'ont pas pris part au débat ni au vote à savoir : monsieur Henri PENVEN pour la MFR de Ploufragan, monsieur Stéphane LE CALLONNEC pour le Cyclo Club de Réguiny et madame Aurélie VÉRA pour l' APEL.

Objet de la délibération : Convention école Saint-Louis (Délib. 2022/03/02)

Monsieur le Maire rappelle que l'école privée Saint-Louis a signé un contrat d'association avec l'Etat, le 17 novembre 2008 et précise que par délibération du 08 avril 2008 seuls les élèves domiciliés sur la commune sont pris en compte.

Conformément au Code de l'Education, la commune est tenue d'assurer les dépenses de fonctionnement pour ces élèves domiciliés à RADENAC, à l'exception de la rémunération des enseignants prise en charge par l'Etat.

Monsieur le Maire précise que la circulaire de monsieur le Préfet du Morbihan en date du 26 septembre 2019 est toujours applicable et elle fixe, sur proposition du C.D.E.N. (Conseil Départemental de l'Education Nationale) le coût moyen des élèves scolarisés dans le public à savoir : 426.65 € pour un élève de classe élémentaire et à 1 385.84 € pour un élève de classe maternelle.

De plus, il est rappelé que l'effectif à prendre en compte de l'Ecole Saint-Louis est de **65 élèves** dont 24 en maternelle et 41 en élémentaire. En conséquence, il est proposé de verser à l'Ecole St- Louis, une subvention d'un montant de **54 600.00 €** (représentant environ 426.65 € x 41 élèves élémentaire et 1 546.14 € x 24 élèves en maternelle), au titre du contrat d'Association.

Après délibération, le Conseil Municipal pour l'année 2022 :

- décide de verser à l'Ecole Saint-Louis une subvention d'un montant de 54 600.00 € au titre du contrat d'Association,
- précise que les versements seront effectués selon les modalités fixées par la convention annexée à la présente délibération et prélevés sur les crédits inscrits à l'article 6558.
- autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Il est précisé que mesdames Aurélie VÉRA, Manon GUEGAN et monsieur Henri PENVEN, n'ont pas pris part au vote pour ce dossier.

Objet de la délibération : Affectation des résultats : Budget Commune (Délib. 2022/03/03)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du budget de la Commune soit 180 166.33 €:

- au compte 002 "excédents de fonctionnement" la somme de 40 166.33 €,
- au compte 1068 "excédents capitalisés" la somme de 140 000.00 €.

Objet de la délibération : Taux des contributions directes - Année 2022 (Délib. 2022/03/04)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les taux appliqués en 2021 étaient :

- Foncier bâti 32.03 % correspondant à 16.77 % + 15.26 % (taux commune et département),

- Foncier non bâti 44.85 %

Les produits escomptés sont exposés à l'assemblée et il est proposé au conseil municipal de reconduire les taux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les taux de 2022 à savoir :

Foncier bâti: 32.03 % Foncier non bâti: 44.85 %

Objet de la délibération : Budget Primitif 2022 : Panneaux photovoltaiques et Commune (Délib. 2022/03/05A &B)

Les 2 budgets (Panneaux Photovoltaïques et Commune) sont votés à l'unanimité.

Les budgets s'équilibrent de la façon suivante :

Les badgets s'equilibrent de la rayon sarvante.			
BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
Commune	750 581.00 €	461 102.00 €	
Panneaux Photovoltaïgues	9 937.00 €	15 597.00 €	

Objet de la délibération : Demandes Aide FSL - Délib. 2022/03/06

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande de deux dossiers d'aides au titre du fonds de solidarité au logement (FSL) pour des impayés d'électricité de 481.71 € et d'eau pour 169.98 € et 147.55 €.

Monsieur le Maire précise que la commission d'aide sociale s'est réunie ce jour, à 18H30, avant la séance du conseil municipal pour étudier avec précision cette demande.

Sur proposition de la commission d'aide sociale, le conseil municipal décide d'accorder une aide de 130.00 € pour l'eau pour un dossier et une aide de 50 € pour l'eau et 400 € pour l'électricité pour l'autre dossier.

Objet de la délibération : Facturation cantine du centre de loisirs - Délib. 2022/03/07

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le centre de loisirs se déroule sur la commune et précise que lors de la réunion du COPIL ALSH les membres ont évoqué la possibilité d'harmoniser les tarifs des repas et d'instaurer une refacturation entre commune à un tarif unique de 1.50 € du repas enfant.

Il précise que les mises à disposition des salles et du personnel sont prises en compte dans le bilan financier du contrat enfance et temps libre. Après avoir délibéré, le conseil municipal valide le principe de refacturation et fixe à 1.50 € le coût du repas par enfant.

<u>Objet de la délibération :</u> Délégation de signature : Contrat de prestation de service - Laboratoire départemental - Délib. 2022/03/09

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a signé le contrat de prestation de service avec INOVALYS relatif aux prestations en hygiène alimentaire (analyse microbiologique sur les denrées alimentaires, prélèvement et analyse d'eau destinée à une consommation humaine). Le montant forfaitaire annuel est de **496.28 € H.T.** dont 407.08 € en hygiène alimentaire et 89.20 € en analyse de l'eau. Le conseil municipal prend acte du coût des prestations de service avec le laboratoire public INOVALYS conformément à la délibération n° 2021-01-05 du 21 janvier 2021.

Objet de la délibération : Etude de viabilité : CCI du Morbihan - Délib. 2022/03/10

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le coût pour une nouvelle étude de viabilité d'un projet de commerce "bar-petite-restauration" par la CCI du Morbihan pour un montant de 1 350.00 € TTC.

Le conseil municipal valide l'étude de faisabilité économique d'un projet de commerce pour un montant de 1 350.00 T.T.C.

Objet de la délibération : Ligne de trésorerie - Délib. 2022/03/11

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la consultation relative à la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 80 000 € auprès du Crédit Agricole du Morbihan et de ARKEA (Crédit Mutuel de Bretagne) et de la caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire Le conseil municipal retient la proposition de ARKEA Banque Entreprise et Institutionnels pour la mise en place d'une ligne de trésorerie, ayant les caractéristiques suivantes : - Montant : 80 000 € - Durée : 1 an - Commission d'engagement : 250 €. Taux d'intérêts: TI 3 mois + marge de 0,60 % sur base de 360 jours.

Objet de la délibération : Création d'un budget annexe : Lotissement "Le Courtil" - Délib. 2022/03/12

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 08 janvier 2022 relative à la création d'un lotissement sur les parcelles cadastrées AB 344 et 345. Il propose d'attribuer un nom à ce lotissement et de créer un budget annexe conformément à la demande de la trésorerie de Pontivy. Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil municipal décide la création d'un budget annexe pour la création d'un lotissement, dénommé "Le Courtil"

Objet de la délibération : Pacte financier et fiscal de solidarité : Pontivy Communauté

Le pacte fiscal et financier de solidarité qui fixe le cadre des flux financiers et les liens fiscaux entre Pontivy Communauté et ses communes-membres a été adopté par délibération du 29 novembre 2016 pour la période 2017-2020.

Par délibération du 18 juin 2019, ce pacte a été amendé sur trois points. (Foncier bâti économique/ Taxe d'aménagement /IFER éoliennes, hydrauliques et photovoltaïques). Ce pacte avait fait l'objet de délibérations communales favorables, à l'exception des communes de Bréhan, Le Sourn, et Noyal-Pontivy. L'année 2021 a été consacrée aux échanges avec les trois communes, le pacte voté pour la période 2017-2020 a pris fin le 1^{er} janvier 2021, sans prolongation puisque dans l'attente d'un accord unanime. Cet accord unanime étant désormais obtenu, par délibération n°24CC29.03.22, le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de prolonger le Pacte Financier et Fiscal de solidarité pour les années 2021 et 2022, tel que présenté dans le document joint. Il est proposé au conseil municipal d'approuver la prolongation du pacte financier et fiscal de solidarité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la prolongation du pacte financier et fiscal de solidarité pour les années 2021 & 2022.

INFORMATIONS

- Elections présidentielles

Un point est fait sur les permanences pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022.

- Pétition

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une pétition relative à des incivilités au code de la route (vitesse excessive) principalement à proximité de l'école mais aussi dans différentes rues.

Monsieur le Maire précise que la gendarmerie sera sollicitée pour faire des contrôles de vitesse sur ces différents points mais également à la Bottine et Saint-Fiacre.

- Poteaux incendie

Le contrôle des poteaux incendie a été réalisé par STGS. Il apparait que certains sont non conformes par rapport à la pression.

- Conseil Départemental : Subvention

Par courrier du 22 mars 2022, le président du conseil départemental informe de l'adoption d'une nouvelle évolution du dispositif d'aide aux équipements pour les associations, en abaissant le seuil de la dépense subventionnable de 15 000 € à 5 000 €.

- Poubelle

Il est demandé l'installation d'une poubelle auprès du mini-stadium.

- Convivialité

Il est proposé d'organiser une rencontre avec les Radenacoise et Radenacois et d'en profiter pour remercier Annie PICHOT pour ses 28 ans passés au service de la population, à l'agence postale et au secrétariat et Pascal ALLAIN, facteur pendant 32 ans à Radenac.

- UAR (Union des Associations Radenacoises)

Le mobilier de l' UAR sera transféré samedi, dans le local communal près de salle Jean Robic.

- TAD (Transport à la demande)

Madame Aurélie VÉRA fait part de son expérience concluante sur l'utilisation du service du TAD de Pontivy communauté dont le tarif est 2 euros pour un voyage.

A titre indicatif la réservation se fait via le 02-97-01-55-34 (numéro vert gratuit) la veille avant 16h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 50.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département MORBIHAN Arrondissement de Pontivy

Date d'affichage

26/04/2022

Date de la convocation

26/04/2022

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal: 14 En exercice: 13 Votants:

PROCÈS VERBAL DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Radenac Séance du 05/05/2022

L' an 2022, le 5 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Saint-Fiacre, sous la présidence de Monsieur Bernard LE BRETON, Maire, Présents: M. LE BRETON Bernard, Maire, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme VÉRA Aurélie, Mme MILETTO Michèle, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, M. BRÉDOLÈSE Hervé, Mme MOUELO Valérie, M. LE CALLONNEC Stéphane

Excusée ayant donné procuration : Mme GUÉGAN Manon à Mme NOGUES Christelle

Secrétaire de séance : Mme NOGUES Christelle

Ordre du jour :

- Intervention de Mme DUMAS de la CCI du Morbihan.
- Achat Vente de terrains.
- Lotis. Le Courtil : Indemnités d'éviction, Cahier des charges et règlement,
- Demandes de subvention.

- Vente de bois.
- Convention avec le CDGFPT,
- Divers.

Monsieur le Maire le soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la réunion du 31 mars 2022.

Le compte rendu du 31 mars 2022 est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

Objet de la délibération : Achat -vente de terrains (Délib. 2022-05-02A)

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la demande de monsieur Gaël JOSSIC, propriétaire de la parcelle AB 114, qui souhaiterait acquérir une partie de la parcelle AB 99 appartenant à la commune qui est contiguë à sa propriété.

De plus, monsieur le Maire propose d'engager une négociation avec les propriétaires de la parcelle AB 126, appartenant à Mr et Mme Pierre LAURENT d'une superficie de 584 m². Il propose de négocier le prix d'achat et de vente de ces parcelles. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la vente d'une partie de la parcelle AB 99 et l'achat de de la parcelle AB 126. Il est également autorisé à négocier le prix d'achat et de vente de ces parcelles.

Objet de la délibération : Indemnités d'éviction - Parcelles AB 344 -345 (Délib. 2022-05-03)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 08 janvier 2022 la commune a décidé d'acquérir les parcelles AB 344 et 345 appartenant à madame Marie-Thérèse LE LARGE. Monsieur le Maire précise que ces terrains sont exploités par L'EARL LE DOUARIN qui peut prétendre à une indemnité d'éviction dans le cadre des acquisitions immobilières des collectivités territoriales. Monsieur le Maire soumet le rapport d'évaluation des indemnités d'éviction sur des terres agricoles par madame Magali BROUSTAL, juriste, de la Chambre d'Agriculture de Bretagne. Les indemnités sont calculées sur la perte de marge brute moyenne globale sur la base des résultats comptables sur les cinq dernières années. Le montant global défini est de 6 182.00 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le prix proposé par la Chambre de l'Agriculture à 6182.00 € correspondant au montant de l'indemnité d'éviction dû à l'EARL LE DOUARIN.

Objet de la délibération : Demande de subventions des associations (Délib. 2022-05-04)

Le Conseil Municipal, après examen des demandes écrites reçues à ce jour, décide de voter les subventions et participations suivantes **Subventions**:

Participations:

- Comité de Saint-Fiacre de Radenac : 750.00 € - SIVU Rohan-Réquiny (16,00 € * 1129) : 18 064.00 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ne pas donner suite aux demandes de subvention de l'Association Saint-Clair Basket de Réguiny et AFSEP (Association Française des Sclérosés en plaques).

Objet de la délibération : Vente de bois (chêne) - Délib. 2022-05-05

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de la vente de bois suite à l'abattage d'un chêne dans la rue de la Maladrie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 200 € le prix du chêne situé dans la rue de la Maladrie qui a été abattu et qui est à prendre en l'état

<u>Objet de la délibération</u>: Dispositif de signalement et de traitement des situations de violences sexuelles, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes - Adhésion à la convention avec le CDG56 - Délib. 2022-05-06

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019 a créé un nouvel article 6 quater A dans la loi n°83-634 (fixant les droits et obligations des fonctionnaires) qui prévoit pour les employeurs des 3 versants de la fonction publique l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes. Les objectifs majeurs de ce dispositif sont les suivants :

- Effectivité de la lutte contre tout type de violence, discrimination, harcèlement et en particulier les violences sexuelles et sexistes ;
- Protection et accompagnement des victimes ;
- · Sanction des auteurs ;
- Structuration de l'action dans les 3 versants de la fonction publique ; pour offrir des garanties identiques ;
- Exemplarité des employeurs publics.

Vu l'avis favorable du Comité technique départemental en date du 03 mai 2022. Le coût annuel de cette adhésion est de 60 €.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la convention d'adhésion à intervenir en application de l'article 26-2 de la loi du 26 janvier 1984 avec le CDG56 et autorise le Maire à la signer ainsi que ses avenants, le cas échéant.

<u>Objet de la délibération</u>: Délégation de signature : Fonctionnement école publique de Locminé + Indemnité de gardiennage église - Délib. 2022-05-07

Monsieur le Maire informe l'assemblée du montant de la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Locminé et de l'indemnité de gardiennage des églises communales pour l'année 2022. Il précise que la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Locminé pour l'année 2020/2021 est de 318.22 € pour un élève et que le montant de l'indemnité de gardiennage des églises communales pour l'année 2022 reste à 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune. Le conseil municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation de signature au Maire consentie par le conseil municipal conformément aux délibérations 2021/02/02 du 25/02/2021 et 2021/07/09 du 1/07/2021.

INFORMATIONS

- C.C.I du Morbihan

Madame Valérie DUMAS de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan fait la présentation de la faisabilité économique d'un projet d'une activité "bar petite restauration" dont les investissements seraient portés conjointement par un futur gérant et par la mairie. Les locaux envisagés seraient ceux autrefois occupés par la Poêlée Bretonne.

- Dotation de solidarité rurale

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'au titre de la D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement), la commune percevra 62 745 € au titre de la dotation de solidarité rurale "cible",

- Perturbation nocturne (bruit)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu des courriers par des administrés qui se plaignent d'entendre du bruit le soir et pendant la nuit qui les empêche de dormir.

Monsieur le maire précise que le coût d'une étude acoustique est de l'ordre de 10 000 €. La municipalité est consciente des désagréments que subissent ces particuliers.

- Projet de chenil

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a rencontré en mairie les riverains ainsi que les porteurs du projet d'un élevage canins au lieu-dit "Kergario". Il précise que ce permis de construire est toujours en cours d'instruction.

- Réunion avec le conseil municipal des jeunes

Une réunion est programmée le samedi 21 mai à 11H00 avec les jeunes de l'école Saint-Louis pour l'achat de jeux au plan d'eau ainsi que près de la salle Saint-Fiacre.

- Ferme solaire: Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que les travaux de la ferme solaire sont pratiquement terminés.
- Rectification de virage

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux de rectification de virage vont être réalisés par le conseil départemental au Pont de Saint-Fiacre et fait circuler le plan correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 10.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département MORBIHAN Arrondissement de Pontivy

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal : 14 En exercice : 12 Votants :

Date de la convocation

23/06/2022

Date d'affichage

23/06/2022

PROCÈS VERBAL DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Radenac, Séance du 30/06/2022

L'an 2022, le 30 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Saint-Fiacre, sous la présidence de Monsieur Bernard LE BRETON, Maire,

Présents: M. LE BRETON Bernard, Maire, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme MILETTO Michèle, M. GUILLARD André (jusqu'à 22H10), Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, Mme GUÉGAN Manon, M. BRÉDOLÈSE Hervé, M. LE CALLONNEC Stéphane, Mme VÉRA Aurélie, Mme MOUELO Valérie

Secrétaire de séance : Mme GUÉGAN Manon

Ordre du jour :

- Demande de subventions (complément),
- Achats et travaux divers,
- Redevance d'occupation du domaine public,
- Achat de terrain,
- Convention de servitude,
- Affectation des résultats, décisions modificatives,
- Budget Lotissement Le Courtil,
- Nomination référents : Pays d'art et d'histoire des Rohan,
- Règlement cantine,
- Divers.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'inscription d'un bordereau supplémentaire relatif à la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale CIAS (qui portera le numéro 10). Monsieur le Maire le soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la réunion du 05 mai 2022. Le compte rendu du 05 mai 2022 est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

Objet de la délibération : Demande de subvention (complément) - Délib. 2022/06/01

Le Conseil Municipal, après examen des demandes écrites reçues à ce jour, décide de voter les subventions et participations suivantes **Subventions**:

| Participations:

- ADMR de Réguiny et sa Région 1 234.00 €

- Twirling Club de Guégon (Mme Ambre AVISSE) 50.00 € - APEL Ecole Saint-Louis 1 300.00 €

- Ecole Publique de Réguiny (voyage scolaire) 180.00 € (20 € * 9)

- Ecole Notre Dame du Plasker 213.33 €

Il est précisé que par parité des décisions précédentes, la subvention du Twirling Club sera versée directement aux parents d'Ambre AVISSE.

Objet de la délibération : Achat de panneaux de signalisation (Délib. 2022/06/02A)

Sur proposition de monsieur Philippe ALLAIN, le conseil municipal décide l'acquisition de panneaux de signalisation.

Objet de la délibération : Acquisition : Panneau d'affichage + remorque (Délib. 2022/06/02B)

Monsieur Philippe ALLAIN, Maire-Adjoint, soumet à l'Assemblée le coût de la fourniture et la pose d'une enseigne numérique qui pourrait être installée au cœur du Bourg ainsi que le coût de l'acquisition d'une remorque d'occasion pour les services techniques.

Il précise que les offres de prix de la société Prismatronic sont de 12 883 € H.T. et 15 989 € H.T. avec un coût annuel de maintenance de 993 € H.T. à partir de la 3ème année. Pour ce qui est de la remorque d'occasion, le montant est de 4 000 €.

Le conseil municipal décide de ne pas retenir, à ce jour, l'achat d'une enseigne numérique et de surseoir jusqu'au passage de la commission "Matériel" pour l'acquisition de la remorque pour les services techniques.

Objet de la délibération : Acquisition d'un réfrigérateur (Délib. 2022/06/02C)

Sur proposition de madame Claudine GICQUEL, Maire-Adjoint, le conseil municipal valide l'acquisition d'un réfrigérateur d'un montant de 329.90 € TTC chez Loïc COBIGO qui sera installé aux Lutins pour le centre de loisirs.

Objet de la délibération : Travaux : Salle du conseil municipal (Délib. 2022/06/02D)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le devis de travaux de rénovation de la salle du conseil municipal et du bureau de monsieur le Maire pour un montant de 9070.00 € H.T. Le conseil municipal retient les travaux de rénovation de la salle du conseil, des portes, des huisseries et tablettes. L'entreprise Alain PASCO a été retenue pour un montant de 5 650.00 € H.T.

Objet de la délibération : Entretien terrains de football (Délib. 2022/06/02 E)

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le devis de l'entreprise RÔPERT Paysages de PLÔEREN pour l'entretien des deux terrains de football (Honneur + annexe). Il précise que le coût de cet entretien pour les deux terrains est de 8 516.00 € H.T. soit 4 258.00 € H.T. pour chaque terrain comprenant 30 à 35 tontes par an avec une fertilisation adaptée. Le conseil municipal valide l'entretien du terrain d'honneur pour un montant de 4 258.00 € H.T. et précise que cette autorisation est donnée pour une année.

Objet de la délibération : Achat de jeux : Plan d'eau - Salle communale (Délib. 2022/06/02F)

Monsieur Philippe ALLAIN, Maire-Adjoint, rend compte de la consultation relative à la fourniture de jeux pour le plan d'eau et la salle communale. Il précise que trois entreprises ont répondu à la consultation à savoir, SDU de GUIDEL, QUALI-CITE de NIVILLAC et SYNCHRONICITY de GUIDEL. Le coût de ces acquisitions H.T. est de 24 337.10 € pour Synchronicity, 28 102.96 € pour Quali-Cité et 31 473.83 € pour SDU. Sur proposition de monsieur Philippe ALLAIN, le conseil municipal retient la proposition de Synchronicity de Guidel pour un montant de 24 337.10 € H.T.

Objet de la délibération: Redevance d'occupation du domaine public (Délib. 2022/06/03)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des occupations du domaine public, différents concessionnaires versent annuellement des redevances à la commune et notamment, Orange, ENEDIS et GRDF. Il précise qu'au titre de l'année 2022 et à ce jour, la participation d'ENEDIS est de 221.00 € et 3 818.00 € pour GRDF. Il est proposé d'autoriser monsieur le Maire à encaisser les différentes redevances au titre de l'occupation du domaine public. Le conseil municipal valide le principe d'encaisser les différentes redevances au titre de l'occupation du domaine public. Il est précisé que le conseil municipal sera informé des différents encaissements annuels au titre des redevances d'occupation du domaine public.

Objet de la délibération : Acquisition parcelle AB 99 (Délib. 2022/06/04)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 05 mai 2022 relative à l'achat de la parcelle AB 126 appartenant à Mr et Mme Pierre LAURENT. Il rend compte de la négociation et précise que par courrier reçu le 21 juin 2022, Mr et Mme LAURENT donnent leur accord pour la vente du terrain à 4.00 € le prix du m². Il est proposé au conseil municipal de valider cette proposition d'achat à 4.00 € le m². Le conseil municipal décide l'acquisition de la parcelle AB 126 appartenant aux époux LAURENT au prix de 4 € le m² soit un montant global de 2 336.00 €.

Objet de la délibération : Convention de servitude "Générale du solaire" (Délib. 2022/06/05)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations du 11 avril 2011 et 28 juillet 2018 relative à la convention de servitude de passage de canalisation sur le chemin rural n° 270 avec dorénavant la société Générale du Solaire de PARIS. Monsieur le Maire précise que l'étude de maître KORTEBY sollicite l'adoption d'une nouvelle délibération prévoyant une durée de servitude égale à la durée de construction et d'exploitation. Il est proposé au conseil municipal de valider ce principe et de prendre en charge l'entretien du fonds servant compte-tenu du peu d'impact qu'aura la servitude de tréfonds. Le conseil municipal donne son accord pour que la servitude soit consentie à compter de la signature des présentes et pour toute la durée de construction et d'exploitation du terrain.

Objet de la délibération : Affectation des résultats : Commune de Radenac (Délib. 2022/06/06A)

Conformément à la demande de la trésorerie et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du budget de la Commune en totalité au compte 1068 "excédents capitalisés" soit **180 166.33** €.

Objet de la délibération : Budget commune : Décisions modificatives n°1

Les décisions modificatives relatives au budget de la commune sont validées à l'unanimité par le conseil municipal.

Objet de la délibération : Lotissement Le Courtil : Cahier des charges + règlement + coût (Délib. 2022/06/07)

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le cahier des charges et du règlement du lotissement Le Courtil et apporte toutes les explications nécessaires. Il soumet également les estimations faites par le cabinet CEA pour un montant de 69 471.00 € H.T. qui comprennent les travaux de voirie, les raccordements aux différents réseaux, les frais d'honoraires et de maîtrise d'œuvre ainsi que le dossier de permis d'aménager. Monsieur le Maire propose de valider ces documents et d'accorder un accord de principe sur le coût des travaux.

Le conseil municipal valide le règlement et le cahier des charges du lotissement "Le Courtil" et donne un accord de principe sur le montant estimatif des travaux.

Objet de la délibération : Désignation référents : Pays d'art et d'histoire des Rohan (Délib. 2022/06/08)

Il est proposé de désigner deux référents communaux du Pays d'art et d'histoires des Rohan.

Le conseil municipal désigne :

- Mme Claudine GICQUEL, Maire-Adjointe
- Mme Michèle MILETTO, Conseillère municipale.

Objet de la délibération : Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) - Délib. 2022/06/10

Dès début 2020, une réflexion a été menée autour des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) publics du territoire de Pontivy Communauté. Un état des lieux et les échanges avec ces différents services ont fait émerger des enjeux importants autour de la nécessité de maintenir ces services qui jouent un rôle essentiel pour le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées. Ainsi, il a semblé cohérent d'envisager le regroupement de ces services à une échelle intercommunale afin de faciliter leur maintien et leur développement. Le conseil communautaire de Pontivy Communauté lors de sa séance du 21 juin 2022 a autorisé la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) à compter du 1^{er} janvier 2023. Le CIAS assurera la mise en œuvre des politiques et actions sociales définies d'intérêt communautaire. L'exercice des compétences d'action sociale d'intérêt communautaire d'ores et déjà définies par les statuts de Pontivy Communauté sera confié au CIAS et dès lors que la compétence SAAD prestataire aura été déclarée d'intérêt communautaire d'en confier également l'exercice au CIAS. Il est proposé au conseil municipal d'approuver la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

INFORMATIONS

- Cartes de remerciements : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu plusieurs cartes de remerciements et notamment celle de madame Annie PICHOT pour son départ en retraite.
- Travaux La Bottine : Suite à la réunion avec les habitants de la Bottine, il est prévu de revoir le projet d'aménagement de sécurité et de créer trois chicanes au lieu de deux initialement.
- Achat de terrain : Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que l'administrée qui souhaitait faire l'acquisition d'une partie de la parcelle AB 47 pour lui permettre d'avoir un passage serait de nouveau intéressée mais sans échange.
- Personnel

Un point sera fait sur le temps de travail de madame Florence LE LOIR pour tenir compte des besoins de la collectivité. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45.

ÉTAT CIVIL

Naissances: 3 naissances ont eu lieu sur la commune au cours du trimestre.

<u>PACS</u>: Samedi 25 juin à 11H00, Mme Noémie POIRIER et M. Benjamin RIBOUCHON ont franchi une nouvelle étape dans leur vie de couple en officialisant leur vie commune. Ils ont signé un Pacte civil de solidarité. Nous leurs adressons toutes nos félicitations!

Décès:

Le 15 mars à Crédin, M. Marc, Pierre LEONARD, 68 ans, 3 Rue de la fontaine

Le 22 avril à RADENAC, M. Louis, Guigner, Marie MATEL, 77ans, Résidence Alexis Louër

Le 24 avril à Nantes, Mme Valérie SORIN née HERVOUET, 56 ans, 3 Rue Anne de Bretagne

Le 09 mai à Ploërmel, M. André, Eugène, Léon, Marie GUÉDO, 91 ans, Le Moulin

Le 14 mai à Noyal-Pontivy, M. Michel, Eugène COCHEREL, 65 ans, Le Herbon

Le 09 juin 2022 à RADENAC, Mme Marie, Gabrielle MAUDUIT, née ECHELARD,91 ans, Résidence Alexis Louër

Le 25 juin 2022 à RADENAC, Mme Jeannine, Reine, Henriette, Marie ROBIN, née BLANDEL, 86 ans, Résidence Alexis Louër

Le 27 juin 2022, M. Henri LE GAL, 88 ans, Kéropert

URBANISME

Permis de construire :

M.COCHEREL Maxime, 4 Clos du Parc : garage + muret (accordé le 01/06/2022)

SAS RLT Stockage, Parc d'Activité VACHEGARD : Bureau + entrepôt

M. DEMONFORT François, 24 Cassac : Carport (accordé le 12/05/2022)

Mme SAVATTE Sylvie, 2 la Bottine : appentis (accordé le 14/06/2022)

M. LE CAM André, Nespy: garage

M. MANDART Kevin et Mme MONTIEGE Carla: 7 Le Herbon: Construction d'une maison individuelle

Déclarations de travaux :

M. et Mme ALI EL SOGHAIR Badawy: 8 Rue Saint Fiacre : réfection du toit avec pose de velux et modification de façades

M. PEDRON Clément : 4, Kernazec : modification de façades

INFORMATIONS COMMUNALES

IN GRANTIONS CONNECTABLES		
RÉSULTATS 1 ^{et} TOUR DES PRÉSIDENTIELLES		
Tête de liste	% voix Radenac	
LE PEN Marie	39,02%	
MACRON Emmanuel	26,18%	
MÉLENCHON Jean-Luc	11,32%	
LASSALLE Jean	5,24%	
PÉCRESSE Valérie	5,07%	
ZEMMOUR Éric	4,39%	
DUPONT-AIGNAN Nicolas	3,04%	
JADOT Yannick	2,87%	
POUTOU Philippe	1,18%	
ARTHAUD Nathalie	0,68%	
ROUSSEL Fabien	0,51%	
HIDALGO Anne	0,51%	
Taux de participation	83%	
Taux d'abstention	17%	
Vote blanc (en pourcentage des votes exprimés)	2%	
Nombre de votants	609	
RÉSULTATS 2ème TOUR DES PRÉSIDENTIELLES		
Tête de liste	% voix Radenac	
Mme LE PEN Marine	59,35%	
M. MACRON Emmanuel	40,65%	
Taux de participation	82,63%	

Taux d'abstention	18,56%
Vote blanc (en pourcentage des votes exprimés)	6,99%
Nombre de votants	601





29,13% 22,51%	% voix Radenac 19,79% 15,30%
22,51%	· ·
/	15,30%
10.720/	,
18,/3%	29,02%
17,00%	12,93%
Régis Le Gall Reconquête! 2,96%	
ionel Guy Marie Epaillard Ecologistes 2,68%	
1,92%	1,85%
1,74%	3,43%
1,15%	0,26%
1,01%	12,14%
Charlène Coudé Ecologistes 1,00%	
Yoann LopezDivers centre 0,17%	
49.35%	47.72%
1.70%	2.06%
0.80%	0.51%
48 945	389
	18,73% 17,00% 2,96% 2,68% 1,92% 1,74% 1,15% 1,01% 1,00% 0,17% 49.35% 1.70% 0.80%

RÉSULTATS 2 ^{ème} TOUR DES LÉGISLATIVES			
Tête de liste	% voix circonscription	% voix Radenac	
Nicole Le Peih (Ballotage) Ensemble! (Majorité présidentielle)	56,64%	51,89%	
Marie Madeleine Dore-Lucas (Ballotage) Nouvelle union populaire écologique et sociale	43,36%	48,11%	
Taux de participation	51,18%	54,17%	
Taux d'abstention	5,99%	11,14%	
Vote blanc (en pourcentage des votes exprimés)	3,14%	3,52%	
Nombre de votants	47179	341	

Le ministère de l'Intérieur a officialisé le **résultat des <u>élections législatives</u> 2022** à Radenac. Nicole LE PEIH a rassemblé 51.89% des suffrages. Quant à elle, Marie Madeleine DORE-LUCAS récupère 48.11% des voix.



RÉUNION HABITANTS

Après deux années sans cérémonies de vœux de la municipalité, une réunion habitants / élus était organisée le samedi 14 mai 2022. Un rappel des deux années passées aussi bien en travaux, vie Associative, tour de France a été fait par M. le Maire. S'en est suivi le traditionnel diaporama.





DÉPART À LA RETRAITE

Au cours de cette cérémonie, était organisé un pot convivial en l'honneur du départ à la retraite de M. Pascal ALLAIN, facteur sur la commune pendant 23 ans. La municipalité souhaitait le remercier. Il était la vigie, pour tous les services municipaux. Remerciements également pour Mme Annie PICHOT « Sa polyvalence et son sens de l'intérêt général » ont été loués par le maire M. LE BRETON Bernard, de même que sa capacité à s'adapter aux tâches, « démultipliées » au fil du temps et des ans. Son savoir-faire et sa personnalité ont de même été mis en avant en présence de ses collègues, amis et sa famille. Cocktail et présents ont parachevé ce moment de joie partagée. Une nouvelle vie proche des siens s'ouvre désormais à la fidèle employée. Une page est tournée.





JURÉ D'ASSISES

Le 24 juin 2022, M. Nicolas LE MOIGNIC a été tiré au sort sur les listes électorales comme juré d'assises.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2022

Ces moments de mémoire sont organisés lors de 3 cérémonies (19 mars, 8 mai et le 11 novembre).

Les 4 communes (Lantillac, Pleugriffet, Radenac et Réguiny) sont organisatrices à tour de rôle de la cérémonie intercommunale.

Pour la cérémonie du 8 mai 2022, les anciens combattants de la commune accompagnés d'élus se sont recueillis au monument de notre commune avant de rejoindre celle de Lantillac pour la cérémonie intercommunale.

Le 11 novembre 2022, notre commune aura la charge de l'organisation de ce partage.





RÉUNION PRÉSENTATION DU PROJET DE TRAVAUX SECURITÉ LA BOTTINE

Temps d'échange avec les riverains et la municipalité concernant les travaux de sécurisation dans l'agglomération de la Bottine.

Après différents avis de riverains il a été proposé afin de réduire très sévèrement la vitesse et de sécuriser les piétons qui souhaitent se déplacer entre les deux entrées :

- trois chicanes au lieu de deux prévues aux entrées de l'agglomération
- validation d'une voie douce pour sécuriser les piétons comme à côté du plan d'eau au bourg
- améliorer les endroits des collectes des ordures

Comme pour les travaux du bois de Lambilly, il y aura une période de tests pour mieux appréhender les travaux et une concertation avec les riverains se fera sur place. Cette période test pourra se faire très vite.



ARGENT DE POCHE

L'opération argent de poche est reconduite pour les vacances d'été. Les jeunes filles et garçons qui souhaitent y participer peuvent s'inscrire en Mairie.







POSE D'UN PARE BALLON

En juin, les bénévoles de la vigilante ont mis en place le nouveau pare ballon au stade de Lambilly







SEMAINE FÉDÉRALE INTERNATIONALE DE CYCLOTOURISME LOUDÉAC 2022

<u>Le lundi 1er août</u>, dans la matinée, dans le cadre de la Semaine Fédérale de Cyclotourisme de LOUDEAC, 6000 à 8000 cyclos passeront à Radenac, fief de Jean Robic qui sera l'un des deux points d'accueil de ce très beau circuit ombragé de 115 kilomètres passant par Lanouée, Josselin, Guéhenno, Kerguehennec, Radenac, Timadeuc, Rohan, Loudéac.

La fédération tenait à s'excuser auprès de la population de la gêne occasionnée par ce passage des cyclos.

Le premier numéro du journal numérique "Coeur de Breizh" va prochainement être mis en ligne sur le blog du Codep .

ACTIVITÉS ÉTÉ ALSH INTERCOMMUNAL DE PLEUGRIFFET, RÉGUINY ET RADENAC

Les vacances scolaires sont déjà là ! Voici les activités proposées :



et chaque artiste a son rôle...

RETROUVEZ NOTRE PROGRAMME : AUJOURD'HUI C'EST VENDREDI ET LE VENDREDI 22 JUILLET, C'EST

SPECTACLE...

Les places sont réservées, que le spectacle commence!

Matin Après-midi Mardi 19 Arrivée sur le camp. Jeux en forêt par équipe Découverte des lieu et juillet distribution des rôles Mercredi West park avec comme West park sur la structure activité le wake board gonflable "aqua park" 20 juillet Kayak encadré par des Jeudi 21 Parc du Bunz avec activitée encadrants diplômés duathlon et orientation juillet Bassin d'eau vive Vendredi Rangement du camp. Visite des Haras Jeux en forêt Nationaux avec spectacle 22 juillet Tarif: 150€ Heure de départ : 9 heure / Heure d'arrivée : 17 heure Inscription via le portail famille L'inscription ne sera définitive que lorsque le dossier sera complet Date butoir pour les inscriptions le Vendredi 17 Juin inclus Le séjour est susceptible d'être annulé en cas de faute d'inscription Boléro obligatoire ou le savoir nager

Séjour du 19 au 22 Juillet 9-11 ans



Séjour du 25 au 28 Juillet 12-14 ans

Pour plus d'informations : Yoann Justum 06.83.66.03.65

L'équipe d'animation a sélectionné un camp pour les fans de glisse et les sportifs accomplis. Que votre enfant soit fan de sensations fortes ou bien juste accro aux sports nautique de plein air, débutant ou expérimenté, ce séjour est fait pour lui et peuvent s'adapter à ses envies.

Une multitude d'activités l'attendent en vacances! Oui, mais quoi? Du wakeboard, bassin d'eau vive en canoë-kayak, l'aquapark, mais aussi des sorites trails et randonnées sportives, sorties VTT, visite du haras d'Hennebont et son spectacle estival, des soirées animées ... Tout pour vous ravir! En trois mots: été, activités, amitiés.

Offrez leur une colonie de vacances où détente, farniente, et sensations fortes riment avec séjour dépaysant et mémorable!









Votre enfant rêve d'être un superhéros. Vous êtes au bon endroit pour lui faire plaisir. Immersion avec des petits jeux de super-héros cool .Allez, sauvons la planète de la destruction



<u>Mardi 26 juillet</u>

A la recherche du trésor perdu de Barbe Rousse, un grand pirate avec qui, nous allons découvrir de nombreux pays, Avec l'aide de tous les moussaillons, nous allons retrouver un trésor caché, Barbe Rousse envoie des activités et des missions aux enfants qui en les accomplissant, auront le droit à un morceau de carte aux trésors (le nombre de morceaux dépend du nombre d'activités réalisées). À la fin de la journée, les apprentis pirates auront tous les morceaux de la carte et pourront enfin retracer le lieu ou se trouve le

AUTOUR ACTION, CA TOURNE SEMAINE DU25



Jeudi 28 jui

Venez grimper dans les arbres et tester les différents Plutôt cowboy ou indien? Viens ateliers (pont de singe, tyrolienne...)Testez votre instinct de pisteur et partagez un moment unique en parcourant le parc dans les airs et sur terre. A travers des énigmes adaptées à tous, aidez Indiana Jones dans ses aventures et lancez-vous à la recherche des mystères cachés.



Mercredi 27 juillet Fan d'aventures, cette journée est faite pour toi!

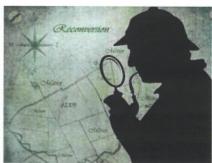
revivre au temps du far west et partir à la conquête de l'Ouest!

VENDREDI 29 JUILLET

Vos enfants ont toujours rêvé d'intégrer Poudlard?

tu pourras profiter d'un grand jeux avec tes amis sorciers. Tu participeras, entre autres, au célèbre tournoi de notre École de sorciers. Ce sera l'occasion pour toi de briller lors de la Coupe de "Quidditch" ou encore de démontrer tes pouvoirs lors du concours de sortilèges et de potions ou de protéger l'École de Magie si danger il y a...





Lundi 1 août

Fan d'enquêtes à résoudre? Venez intégrer une équipe d'enquêteurs afin de les aider à régler la plus grosse enquête jamais réalisée dans le pays

ESCAPE GAME

Mardi 2 août

Viens tester ton intelligence et ta logique dans une journée d'escape game!

Te sens-tu prêt à réaliser des énigmes pour ne pas rester enfermé? Seul la sorti nous le dira!



AUTOUR DES NIGMES



Mercredi 3 août

Journée Chasse au trésor. Monsieur Jack Sparo et ses pirates sont à la recherche de leur trésor. qui a été enfoui et caché par leurs ennemis. Ces pirates ont donc besoin de toi afin de retrouver leurs trésors avant que leurs ennemis ne l'ai récupéré! seras-tu prêt à relever le défis?



Princesse Leïla s'est fait enlever par le méchant roi qui l'a enfermé dans la tour du château. Afin de pouvoir la sauver il vous faudra trouver un maximum de clés pour pouvoir la libérer de sa tour. Une course d'orientation est donc organisée afin de retrouver toutes les clés nécessaires. Alors, arriveras-tu à retrouver toutes les clés ?



Vendredi 5 août

Suite à cette semaine pleine de mystères et de rebondissements, venez découvrir qui est la meilleure

équipe! Une série de devinettes et d'énigmes vous seront proposées à chaque équipe. L'équipe qui remporte le plus de points durant cette journée se découvrira la meilleure équipe d'enquêteurs de la

ANIMATIONS

Mardi 16 août à Radenac de 14h à 17h : atelier poterie « Une salle de bain pour les oiseaux de mon jardin ».



Un atelier pratique où vous réaliserez un abreuvoir à oiseaux en poterie pour votre jardin. Animation gratuite pour toute la famille à partir de 10 ans, limitée à 15 personnes, sur inscription en suivant le lien Google Drive (https://cutt.ly/EGK0DHj) ou en appelant l'Office de tourisme au 02.97.25.04.10. Intervenante : Sylvie Perdriau de la structure « Kréaterre ». Matériel à apporter : un tablier, un plat salé ou sucré à partager, une boisson et vos couverts. Rendez-vous à la salle Saint Fiacre.

Plus d'infos et réservation : 02 97 25 04 10 www.tourisme-pontivycommunaute.com

CLASSES 2

Une journée retrouvailles, souvenirs, rencontres..., pour les classes 2 aura lieu: le Samedi 24 septembre 2022

à la salle St FIACRE.

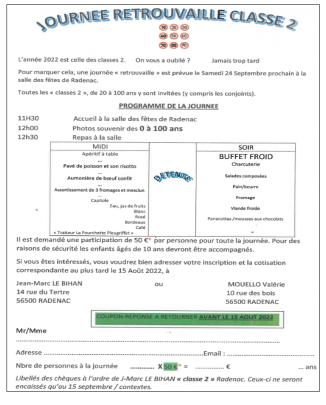
Pour tous renseignements et inscriptions joindre

Valérie MOUELLO: 06.87.29.51.53 Jean-Marc LEBIHAN: 06.73.92.79.93 011

PARC D'ACTIVITÉS VACHEGARD

Les travaux de la société de transport SAS NAENYS représentée par M. Franck GUIOMAR ont démarré.





INFORMATIONS GÉNÉRALES

SECHERESSE Le Morbihan est placé en vigilance

Depuis le mois de novembre 2021, les précipitations mensuelles et le niveau des nappes phréatiques sont inférieurs à la normale sur le département du Morbihan. En application de l'arrêté préfectoral portant arrêté cadre sécheresse signé le 18 mars 2022, le département du Morbihan est placé en état de vigilance à compter du 6 mai 2022. Il est recommandé d'adopter un comportement quotidien solidaire dans les usages de la ressource en eau. La situation fait l'objet d'un suivi attentif des services de l'Etat.



ECONOMISER L'EAU c'est protéger la ressource mais aussi réduire ses dépenses!

A LA MAISON











La chasse aux fuites

Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteui



Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer



AU JARDIN





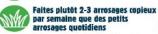






Utilisez des techniques économes :





Tenez compte de la pluie prévue

N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies

Envie de piguer une tête A LA PISCINE DE RÉGUINY

Comme chaque année la piscine de Réguiny est heureuse de vous faire profiter de son bassin extérieur durant tout l'été, du mardi au dimanche de 14h à 19h.

Une structure gonflable est également présente pour en faire profiter les plus petits. Avec son ambiance familiale, elle permettra aux sportifs comme aux amateurs, de pratiquer la natation en plein air. Rendez-vous sur la page Facebook de la piscine de Réguiny pour suivre toutes ses actualités durant la saison estivale.

Mus d'infos 02 97 38 66 30, piscine.reguiny@orange.fr, www.pontivy-communaute.bzh



RENOVATION:

TRAVAUX EN TOUTE TRANQUIUTE.



C'est pourquoi l'Anah, via ses services décentralisés, lance une grande campagne de sensibilisation auprès des ménages.

Les principales fraudes constatées.

les sociétés peu scrupuleuses utilisent de nombreuses méthodes pour frauder:

 L'usurpation d'identité des ménages est la plus constatée. En effet, ces sociétés peuvent vous remplir votre dossier, tout en recevant l'aide directement.

- La surfacturation est encore une astuce pour améliorer la marge commerciale des sociétés. Cette ruse est vieille comme le monde mais elle fait encore «recette».
- Les défauts dans la réalisation des travaux et les matériels ou produits utilisés non conformes à la réglementation.
- Le non agrément RG€ de l'entreprise

Quelques bons réflexes à adopter.

L'Anah insiste sur la vigilance à maintenir à chaque étape du projet :

 - Le démarchage abusif soit par téléphone (interdit par la loi), par internet, ou à domicile est encore très utilisé.



- Lors de la préparation du projet, il est important de prendre son temps et surtout de demander plusieurs devis pour comparer. Ensuite vous pouvez vérifier si la société est bien reconnue RGE.
- Ne jamais verser l'intégralité du montant à la commande (30 % maximum).
- Etre rigoureux à la réalisation des travaux où les diffi-

cultés sont souvent rencontrées.

 A la réception des travaux, vérifier la conformité pour éviter tout litige.

Ces quelques conseils sont très importants. De plus, il faut savoir qu'aucune société ne peut se revendiquer d'un organisme public.

DESTRUCTION DES CHARDONS

Conformément à l'arrêté préfectoral, nous vous rappelons que les propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers **sont tenus de procéder à la destruction des chardons** dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage.



PREFECTURE DU MORBIHAN

Direction Départementale des territoires et de la mer du Morbihan Service Économie Agricole Arrêté préfectoral Relatif à la destruction des chardons

Le préfet du Morbihan Officier de la légion d'Honneur Officier de l'Ordre national du Mérite

ARRÊTÉ:

Article 1er Sur l'ensemble du territoire, les propriétaires et usagers sont tenus de procéder â la destruction des chardons des champs (Cirsium arvense) dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage.

L'État, la Région, le Département et les communes sont astreints, en ce qui concerne leur domaine public et privé, aux mêmes obligations que les particuliers.

<u>Article 2</u>: La destruction des chardons devra être effectuée pendant toute la période de végétation, de préférence par voie mécanique et être terminée au plus tard avant Ieurs floraison.

L'utilisation de produits phytosanitaires est strictement interdite dans le cadre de l'entretien des bandes tampons. A titre dérogatoire, un traitement plant par plant est admis au-delà de la zone de non-traitement de 1 mètre de large à partir de la berge de tout cours d'eau, fossé, canal ou point d'eau. Les produits phytosanitaires doivent être utilisés dans le strict respect de leur autorisation de mise sur le marché

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux dispositions de l'article L 251-20 du code rural.

Article 4: Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan, les sous-préfets, les maires du département, le directeur départemental des territoires et de la mer, le commandant de gendarmerie et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, dans l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les communes du département, et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Vannes, le 17 juin 2011 Pour le préfet et par délégation



RAPPEL DE BON VOISINAGE



Éviter les désagréments dus aux animaux : aboiements continus des chiens, divagations, déjections sur les trottoirs, sentiers et espaces publics. Respecter les horaires pour l'utilisation des machines bruyantes notamment au jardin :

- du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14heures à 19heures 30
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

DON DU SANG

RÉGUINY: Mercredi 3 octobre de 14h à 18h

BIGNAN SALLE DES FÊTES

Le mardi 02 août de 14h45 à 18h45



JOSSELIN RUE DU PONT MAREUC

Le vendredi 02 septembre de 14h à 18h

BRÉHAN SALLE DES FÊTES

Le lundi 19 septembre de 15h à 18h30

Journée défense et citoyenneté (JDC)

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F871

Crée son compte : https://presaje.sga.defense.gouv.fr/

CSNJ BREST (département 22,56,29) :

https://www.defense.gouv.fr/sga/jeunesse/devenir-citoyen/journeedefense-citoyennete-jdc#title-11582

CSNJ Brest Coordonnées

Mail: csnj-brest.trait.fct@intradef.gouv.fr

En précisant :

- vos noms et prénoms (tous) et si vous le détenez, votre numéro identifiant défense
- vos date et lieu de naissance
- votre adresse de résidence
- vos numéros de téléphone (fixe et portable)

Ou par téléphone : 09 70 84 51 51 (numéro d'appel non surtaxé)

Du lundi au jeudi de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 16h00.

Le vendredi de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 15h30.

Ou par courrier:

BCRM Brest

Centre du service national et de la Jeunesse CC 81

29240 BREST Cedex 9

Dimanche 2 octobre LOUDÉAC - PONTIVY 4255 2022

Marathon Loudéac-Pontivy

Préparez-vous au départ!

près 4 éditions du Semi-Marathon Loudéac-A près 4 editions au semi-maration Leaster à Pontivy, les organisateurs ont décidé de passer à l'étape supérieure pour célébrer ses 5 ans : le marathon Loudéac-Pontivy.

« Pontiny d'accueillir l'arrivée de toutes les Pontivy »

Le Semi-Marathon depuis 2018 c'est plus 8000 coureurs, l'association de 4 communes dont l'entente Loudéac-Communauté Pontivy, ce sont 3 associations sportives a la chance porteuses, plus de 50 partenaires et 250 bénévoles

Avec le marathon, les autres distances sont conservées à savoir le Semi-Marathon qui partira de St-Gonnery, épreuves à la le 10 km de St-Gérand et un 5 km à salle Safire à Pontivy.Le départ aura lieu le dimanche 2 octobre 2022 à l'hippodrome du Calouet à Loudéac et l'arrivée à la halle Safire à Pontivy

Inscription individuelle - inscription par équipe (sauf 5 km) Inscription relais Marathon (environ 4 x 10km):

- Tarifs 5 km : 8€ (+ 2€ après le 15/09/22)
- Tarifs 10 km : 12€ (+ 2€ après le 15/09/22)
- Tarifs Semi-Marathon: 18€ (+2€ après le 15/09/22)
- Tarif Marathon : 30€ (+ 2€ après le 15/09/22)
- Tarif relais: 40€ (+ 4€ après le 15/09/22)
- 2€ pour les moins de 20 ans sur tous les tarifs

Plus d'infos: marathon-loudeac-pontivy.bzh

Conservatoire

PONTIVY COMMUNAUTÉ



Les inscriptions pour la rentrée 2022-2023 sont possible jusqu'au 16 septembre.

Le conservatoire de musique et de danse de Pontivy Communauté offre de nombreuses possibilités pour petits et grands! Envie de chanter, danser ou de jouer d'un instrument ?

L'établissements propose une trentaine de disciplines, danse classique ou contemporaine, instruments à cordes, traditionnels, à vents... Avant de s'inscrire définitivement, le conservatoire ouvre ses portes au travers du parcours « découverte » à toutes les personnes qui souhaitent découvrir et essayer une pratique artistique Renseignement et inscriptions: 02.97.25.00.49

ou conservatoire@pontiyv-communauté.bzh





Que ce soit en car, en train TER ou en bateau, les collégiens, lycéens, apprentis, étudiants ou titulaires de la carte BreizhGo Solidaire, de – de 26 ans, se déplaçant en Bretagne cet été pourront voyager gratuitement sur le réseau de transport public BreizhGo.

La Région Bretagne met à disposition près de 50 000 billets gratuits par semaine du samedi 9 juillet au dimanche 28 août, à réserver la veille pour le lendemain.



Retrouvez toutes les infos pratiques pour pouvoir bénéficier de cette offre sur www.BreizhGo.bzh

Lancement du trophée Enro'Sphère

Forum Terr'Endro

La collectivité organise, tous les ans, un forum du même nom dédié à la transition écologique.



Cette année, il se tiendra en parallèle du Salon de l'Habitat les 25 et 26 novembre à la salle Safire de Pontivy.

Trophée ENDRO'SPHERE

Dans le cadre de la deuxième édition du forum TERR'ENDRO, Pontivy Communauté lance le trophée ENDRO'SPHERE pour encourager des initiatives ou des créations en faveur de l'environnement, l'idée étant de faire participer activement les habitants et associations à la transition écologique et de faire connaître leurs actions. Les participants sont invités à proposer des projets dans les domaines de l'énergie, de l'alimentation, de la biodiversité, de la mobilité, des déchets, et de l'habitat.

Catégorie Tout public : (habitants, associations du territoire)

Ouvert du 2 mai au 2 octobre 2022

Présélection première quinzaine de novembre et sélection finale avec le jury :

26 novembre (lors du forum TERR'ENDRO : journée grand public)

mai au 02 octobre 2022 pour les inscriptions avec une limite au 30 octobre pour le dépôt des candidatures. La sélection finale avec le instrument lique le 25 novembre lors du forum TERP ENDRO (journée dédiée aux scalaires). Les établissements scalaires bénéficierent des

jury aura lieu le **25 novembre** lors du forum TERR'ENDRO (journée dédiée aux scolaires). Les établissements scolaires bénéficieront des animations proposées dans le cadre du forum, ainsi que la prise en charge du transport. Les critères de sélection sont les suivants :

- qualité du dossier de présentation du projet,
- réalisme de la création ou initiative présentée,
- facilité de réalisation,
- caractère innovant et original, présentation des bénéfices environnementaux, reproductibilité de la création ou initiative présentée,
 budget : dépenses prévisionnelles

L'ensemble des propositions feront l'objet d'un recueil qui sera communiqué auprès de la population. **Prix à gagner** : une subvention de **700 euros** pour le 1^{er} prix et *300 euros* pour le second, ainsi qu'un accompagnement technique de Pontivy Communauté, dans la mesure du possible, à la mise en œuvre de l'action.

S'informer, communiquer et interagir... Une appli idéale pour rester connecté à votre commune



Lancée ce 15 novembre, la toute nouvelle application mobile de Pontivy Communauté vous informe sur les actualités de l'intercommunalité et de TOUTES les communes du territoire.

4 rubriques simples à utiliser :

- 1. La rubrique **Services** regroupe toutes les infos pratiques de la commune avec un annuaire, des réglages de notifications ainsi que les équipements communaux.
- 2. La rubrique **Journal** concentre toutes les actualités communales avec les comptes-rendus des conseils municipaux, la mise en place d'actions précises sur le territoire telles que la fermeture d'une route pour travaux ou les changements de collectes des déchets.
- 3. **L'agenda** rassemble les événements à venir : dons du sang, forums des associations, sorties culturelles, kermesses... La base complète est renseignée par la mairie, mais aussi par l'office de tourisme de Pontivy Communauté.
- 4. Enfin, la rubrique **Découvrir** sélectionne des idées de balades à faire autour de chez soi. Disponible sur tablettes et smartphones, il est possible de la télécharger gratuitement via un QR code ou directement depuis le Play store (Android) ou l'App store (iPhone). Une fois téléchargée, l'application permet de rester connecté(e) avec la ou les communes de son choix.

SANTÉ: Pontivy Communauté lance une campagne de promotion de l'exercice de la médecine sur le territoire

Comme tout le centre Bretagne, le territoire de Pontivy Communauté est confronté à des difficultés dans le recrutement et l'installation de professionnels de santé.

Afin de mettre en avant l'exercice de la médecine sur le territoire intercommunal, Pontivy Communauté lance une campagne de vidéos promotionnelles avec des ambassadeurs de la santé. Cinq médecins se sont portés volontaires pour parler de leur choix d'installation dans les structures sanitaires du territoire. Ils témoignent dans des vidéos réalisées par Lyo Production.

Grâce à cette campagne, Pontivy Communauté espère susciter l'intérêt des professionnels de santé, des professionnels paramédicaux et des étudiants en santé pour favoriser de nouvelles installations. Le territoire de Pontivy Communauté offre en effet de nombreuses opportunités d'exercice (en maison de santé, en centre de santé, en établissement hospitalier, dans les établissements et services sociaux / médico-sociaux, ...) et un cadre de travail aux nombreux atouts.

Les participants :

- Dr Nicolas DEGRENNE-ROZO, médecin généraliste à Réguiny
- Dr Baptiste GIRES, chirurgien urologue à la Polyclinique de Kério
- Dr Arthur LIGNEL, chirurgien orthopédiste au Centre Hospitalier Centre Bretagne
- Dr Bertrand MORIN, médecin généraliste à Pontivy
- Dr Alwine HERQUIN, médecin généraliste à Rohan

Calendrier de diffusion :

- Diffusion des deux premières vidéos : semaine 23
- Diffusion des trois autres vidéos : semaine 24

Retrouvez les vidéos sur www.pontivy-communaute.bzh ou sur you tube : Pontivy Communauté

Sortie du Teaser le 31 mai 2022

TRIBUNAL Région Bretagne





Une nouvelle vie pour le **Tribunal de Pontivy**

DÉCOUVREZ LE PROJET DE RÉHABILITATION

Emblématique de la ville et témoin de l'urbanisme napoléonien en Bretagne, le tribunal de Pontivy s'apprête à ouvrir une nouvelle page de son histoire. Désormais propriété de la Région Bretagne, il sera prochainement réhabilité pour accueillir à terme :

- → Des bureaux pour les services régionaux
- → Des salles de réunion accessibles à la location
- → Un restaurant salon de thé
- ightarrow Un jardin paysager, ouvert à tous

Cette réhabilitation, qui illustre le déploiement de la Région Bretagne sur le territoire, intégrera la rénovation du bâtiment sur 4 niveaux et le réaménagement du jardin paysagé.



Pour tout savoir sur le projet, rendez-vous sur place!

Jne exposition en 13 panneaux thématiques est proposée our les grilles du tribunal jusqu'à la fin du chantier.

Infos sur bretagne.bzh/tribunal-de-pontivy

L'acquisition d'un Vélo à Assistance Électrique jusqu'au 31 déc. 2022



Enquête : réemploi et réutilisation sur le territoire de Pontivy Communauté

Pontivy Communauté souhaite soutenir le développement du réemploi des objets et matériaux sur le territoire.

Remettre en circulation ces objets et ces matériaux, leur donner une seconde vie permettra de limiter le gaspillage, de protéger nos ressources et de protéger notre environnement. Nos objectifs sont les suivants :

Ce questionnaire a pour but de mieux comprendre les habitudes et les attentes vis-à-vis du réemploi des objets et des matériaux d'occasion des habitants du territoire.

Les réponses à ce questionnaire permettront à Pontivy Communauté de définir un schéma de la « seconde vie » des objets et des matériaux et de développer un projet pour notre territoire qui répondra au mieux à vos attentes. Merci d'avance pour le temps que vous prendrez pour y répondre.

<u>Lien</u>: https://cap3c.monnas.io/LimeSurvey/index.php?r=surve y/index&sid=542617&lang=frEAide à Le Morbihan connaît un déficit de pluviométrie depuis novembre 2021. Malgré quelques pluies et orages ponctuels, l'état des ressources reste sous surveillance.

Un arrêté préfectoral a déjà placé le département en Vigilance Sécheresse depuis le 6 mai 2022. En fonction de l'évolution de la situation, des mesures de restrictions plus ou moins fortes peuvent être prononcées. Vous pouvez consulter le niveau d'alerte sur votre commune sur le site Propluvia.

Pour préserver les ressources, retarder, voire éviter ces restrictions d'usages de l'eau du robinet, Eau du Morbihan vous invite à adopter les bons gestes pour économiser l'eau. Vous pouvez retrouver conseils et astuces sur le site #laissepascouler.





ASSOCIATIONS

CLUB DES FOUGERES LOTO INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL 2022

Le Club des Fougères a distrait grand nombre de joueurs lors du loto intercommunal du 19 mai 2022 et lors du loto communal du 7 Juillet 2022. Ce fut une belle réussite. Merci à tous.

Le prochain Loto communal aura lieu le

jeudi 15 septembre de 14h00 à 19h00





CONCOURS PÊCHE 8 MAI 2022





21 MAI 2022 RÉUNION AVEC LES ENFANTS SUR LES AIRES DE JEUX

Une réunion s'est tenue le samedi 21 mai à 11H00 avec les jeunes des écoles pour l'achat de jeux au plan d'eau ainsi que près de la salle Saint-Fiacre.



PLEIN AIR

Après avoir débuté les randos du 3^{ème} trimestre par une balade à Coët Maguet, nous avons continué par une sortie à Camors et Bignan.

Le 1er mai, la commune de Radenac nous a concocté son 'Petit Tacot' habituel qui nous fait visiter les alentours sur une distance de 12km.

Les randos suivantes nous ont permis de découvrir les environs de Guénin, Lac au Duc avant de faire une rando dînatoire à Concoret.

La fin du mois de mai et le début juin nous ont permis de visiter Le Sourn, Callac, pour finir par une randonnée à la journée avec piquenique à Clohars Carnoet. Nous avons pris le passeur pour traverser la Laïta vers le Pouldu. Ce fut une des plus belles randonnées de ce trimestre, et une des plus difficiles. Le mercredi 15 juin, nous nous sommes rendus tous ensemble au restaurant à Plumelec pour déguster une excellente paëlla au poisson. Nous terminerons ce 3^{ème} trimestre par une sortie à Le Hézo en bord de mer.

Nous nous retrouverons à la rentrée le 10 septembre pour décider qu'elles seront nos nouvelles sorties.

Le responsable de 'Plein Air' Gérard FIORE.

26 MAI 2022 TOUR CYCLISTE DE PONTIVY COMMUNAUTÉ





Le Tour de Pontivy Communauté, épreuve fédérale juniors, se disputera en deux temps : un contre-la-montre à Radenac, suivi d'une course en ligne entre Pontivy et Gueltas.

Épreuve contre la montre - Radenac :

Départ: 8h30 – longueur circuit: 7.1 kms – 1 t

Épreuve en ligne Pontivy - Gueltas :

Départ : 15h – distance course en ligne : 78.25 kms – longueur circuit : 5.1 kms – 6 t

Les repas ont été préparés par le Comité des fêtes de Radenac.

R.A.J

La traditionnelle chasse à l'œuf a fait son retour ! Nous avons eu le plaisir d'accueillir plus de 70 enfants. Un œuf en or a fait son apparition qui a rapidement été trouvé. Le chocolat géant a été gagné par Naël à la suite du tirage au sort entre tous les enfants.

Si vous avez plus de 15 ans et que vous souhaitez rejoindre la RAJ n'hésitez pas à contacter l'un des membres ou via la page Facebook!

Merci







La composition des membres de l'association suite à l'Assemblé Générale Ordinaire du 09 juin, suivi du Comité d'Administration du 22

juin sont:

- Madame Marie-Claude LE BRAZIDEC
- Madame Guillemette LECUYER
- Monsieur Albert LANTRAIN
- Monsieur Albert LE CORVIC
- Monsieur Eugène LE TARNEC

Après 2 ans de pandémie où les restrictions sanitaires n'ont pas permis de se rassembler, l'ADMR de REGUINY et sa Région a pu tenir son assemblée générale 2022 le jeudi 9 juin 2022 et partager un moment convivial.





L'association ADMR de Réguiny et sa Région Service d'Aide à Domicile, ce sont 11 responsables bénévoles, 23 aides à domicile qui conjuguent leurs talents au quotidien pour accomplir leur mission au service des autres. Elle met en œuvre une large palette de services déclinée en 4 pôles adaptés aux besoins des familles, des personnes âgées et des personnes handicapées. Elle intervient sur les communes de Réguiny, Radenac, Pleugriffet et Lantillac.

ACTIVITÉ 2021

ACTIVITÉ TOTALE:

En 2021 l'association ADMR de Réguiny et sa Région a réalisé : 24 170 heures d'interventions auprès de 195 clients.

SOINS ET SERVICES AUX SENIORS: L'activité 2021 était de 20 019 heures auprès de 126 clients, activité en hausse par rapport à l'année 2020 avec 19 420 h.

ENTRETIEN DE LA MAISON: L'activité 2021 était de 3 489 heures auprès de 60 clients, en hausse 8 % par rapport à l'année 2020 avec 3 228h

ENFANCE ET PARENTALITÉ:

Aide aux familles fragilisées et actions socio-éducatives : L'activité 2021 était de 256 heures auprès de 6 familles.

Garde d'enfants: L'activité 2021 était de 406 heures auprès de 3 familles.

TÉLÉASSISTANCE: Téléassistance Filien ADMR: 49 abonnements en 2021.

PORTAGE REPAS: L'activité 2021: 63 clients pour 10 360 repas livrés. Hausse de 8% par rapport à 2020 (9 602 repas livrés).

RÉALISATIONS 2021 :

- □ Mise à disposition et distribution des équipements de protection individuels
- □ Accueil de nouveaux salariés et stagiaires au sein de l'association,
- □ Développement du partenariat avec POLE EMPLOI à travers les PMSMP
- □ Actions de recrutement (JOB DATING, FACEBOOK, INDEED, commission de recrutement…)
- ☐ Film ADMR réalisé pour faciliter le recrutement et appuyer les représentations extérieures
- □ Quelques formations : bénévoles, salariés d'intervention
- □ Actions spécifiques de l'association (JOB DATING, participation aux forums, anniversaires...)

ORIENTATIONS 2022-2023

qUALITÉ

COMMUNICATION VIE ASSOCIATIVE

-Continuité des actions engagées dans le cadre du renouvellement de l'autorisation

(projet de service, ...) Articles de presse, Spot TV

Rencontre avec les nouveaux élus en charge des affaires sociales, animations

- □ Partenariat avec La Vannetaise
- □ Trophées des services à la personne
- □ Recrutement Bénévoles

RESSOURCES HUMAINES

Application de la politique RH en lien avec l'Avenant 43, Actions de recrutement, accueil de stagiaires, Entretiens Professionnels et entretiens d'évaluations

Rencontres avec les partenaires de proximité et échanges renforcés dans la gestion de COORDINATION

la crise sanitaire (tutelles, CMS, SSIAD, CSI, EAS, mairies etc.)

PRÉVENTION Reprise des Projets MONALISA et Conférence des financeurs, mise à jour du DUERP pour les salariés et actions de préventions des risques professionnels

LES ÉCHOS DE LA VIGILANTE

Le Dimanche 12 Juin, 49 équipes se sont affrontées sur le terrain du Bois de Lambilly lors du tournoi de foot.

Lors de la finale, ce sont LES JACK qui l'emportent sur l'équipe de E.S. REMUNGOL. (photo).

Lors de la réunion du Vendredi 1er Juillet, trois nouveaux membres ont intégré le bureau, Alan Gicquel, Ronan Cadoux et Maxime Gauche.

NOUVEAU BUREAU:

- PRESIDENT: Yoann JOUCHET
- VICE PRESIDENT: Philippe LE CALLONNEC
- SECRETAIRE: Matthieu LE CALLONNEC
- SECRETAIRE ADJOINT: Bastien LE RIBLER
- TRESORIERE: Adeline LE BRETON
- TRESORIER ADJOINT: Ronan CADOUX
- MEMBRES: Maxime GAUCHE, Jean-Marie GRIGNON, Gwen DIBOU, Yannick LE TEXIER, Gwilherme BROSSETTE, Kleber LE NORMAND, Mathieu LE TEXIER, Alan GICQUEL

Les seniors recommencent l'entraînement le Vendredi 29 Juillet, encadrés par Philippe GIGOU et avec le renfort de nouveaux joueurs.

Samedi 20 Août, au stade du Bois de Lambilly, Challenge "Hervé Blanchard". Les équipes de la Vigilante Radenac, la St Clair Réguiny et la St Pierre Pleugriffet s'affronteront en vue de leur préparation 2022/2023.

Jeunes ou moins jeunes... Si vous voulez faire du foot, arbitrer ou encadrer, n'hésitez pas à contacter :

Yoann 06 70 31 02 96 ou Matthieu 06 66 15 97 57

Allez les Jaunes et Verts



CALENDRIER DES FÊTES

JUILLET	SAMEDI	2	Soirée barbecue	A.P.E.L.
	JEUDI	7	Loto intercommunal	Club des fougères
AOÛT	LUNDI	1	Cyclo Fédérale	
	DIMANCHE	28	Pardon de St-Fiacre	Comité de St-Fiacre
SEPTEMBRE	SAM/DIM	10 et 11	Ball-Trap	A.C.C.A.
	JEUDI	15	LOTO intercommunal	Club des fougères
OCTOBRE	SAMEDI	1	Concert Chapelle Saint-Fiacre	Commune
	SAMEDI	8	Moules-Frites	A.P.E.L
	SAMEDI	29	Halloween	R.A.J.
NOVEMBRE	SAMEDI	19	Raclette	VIGILANTE
DÉCEMBRE	VENDREDI	9	Arbre de Noël	A.P.E.L.
	SAMEDI	10	Marché de Noël	A.P.E.L.
	DIMANCHE	11	Animation Père Noël	A.P.E.L.
	SAMEDI	31	Réveillon	COMITE DES FETES

Retour en images sur la journée du 18 juin 2022

Pour la deuxième Cyclo Jean ROBIC

La cyclo Jean ROBIC 2021 avait été ternie par une météo défavorable (pluie et froid), nous pensions avoir connu le pire, mais c'était sans compter la vague de chaleur du samedi 18 juin 2022.

Avec l'enrichissement de la version 2021, nous pensions avoir réuni tous les ingrédients (organisation de la cyclo et du pédestre, encadrement, mise en place du site du bourg, restauration - buvette) mais l'aspect météo est un élément que nous ne dominons pas malheureusement.

Elle comprenait 3 circuits de Cyclos fléchés de 158, 106 et 65 km et deux circuits découverts :

- un circuit pédestre de 12 km
- un circuit vélo familial de 22 km.

Le départ libre a eu lieu entre 07h30 et 09h00 au centre-bourg.

L'Accueil, le ravitaillement et les casse-croûtes avec boisson étaient au rendez-vous.

Des animations sur site « démonstration aux gestes de premiers secours » et « exposition vélo »

240 participants ont sillonné notre territoire réparti de la manière suivante :

- 120 participants cyclos répartis sur les trois circuits fléchés (158, 106 et 65 km).
- 20 participants cyclos sur le 22 km autour de notre commune.
- 99 marcheurs sur le tracé du Pt'it Tacot (12 et 6 km).

Même si c'est frustrant pour les organisateurs et que l'on a une impression de ne pas être récompensé de nos efforts, le principal étant assuré (aucun incident et un avis retour très encourageant).

L'énorme point positif qu'il est bon de retenir et dont nous n'avions aucun doute et qui fait la force de notre commune. Est le fait que le comité des fêtes, accompagné de ces associations et du club cyclo de Réguiny a démontré de grandes valeurs.

Merci à tous nos bénévoles qui ont œuvré à cet évènement et n'oublions pas nos partenaires (Gwendal OLIVEUX, COZIGOU, Goûters Magique, Kercadelac, La Capeb, ATS, Pontivy Bike, l'Office du tourisme de Pontivy, Pro à Pro).













Et pendant ce temps-là, à l'école Saint Louis



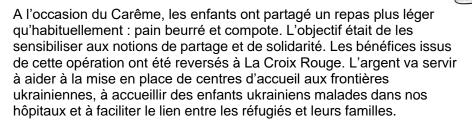




Représentation de théâtre

Le samedi 2 avril, les enfants ont présenté le fruit de leur travail à leurs proches lors de deux représentations successives. Les pièces créées pour l'occasion par Erwan Delliou, intervenant de la Cité des Arts Vivants de Meucon abordaient des sujets d'actualité : Pourquoi les arbres ont-ils perdu la parole ? Voyage à Poubelle-plage A qui la faute ?... Les spectateurs ont apprécié la qualité du travail présenté et les messages transmis.

Action de solidarité





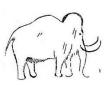
Mai

Voyage en Périgord

Du 2 au 6 mai, les élèves de CE2-CM1 et CM2 ont séjourné en Dordogne. Ils sont ainsi partis sur les traces des hommes préhistoriques en visitant les grottes de Rouffignac et de Lascaux IV, le Roc de Cazelle... mais aussi sur celles des chevaliers en découvrant le château de Castelnaud et en voguant sur la Dordogne en gabarre.

Ils sont rentrés avec de nombreux souvenirs à partager avec leurs familles.









L'ensibilisation à la faune et à la flore

Les élèves de CE2-CM1-CM2 ont découvert de nouveaux secrets détenus par les plantes sauvages. Ils ont ainsi créé des encres végétales aux couleurs surprenantes avec des feuilles cueillies aux abords de l'école. Sylvia, de l'association Phrygane, les a guidés dans ce petit laboratoire. Avec les encres obtenues, ils ont peint une fresque représentant la nature et ses trésors.







Jeux régionaux

Les plus grands ont participé aux Jeux Régionaux organisés par l'UGSEL du Morbihan. Ils se sont rendus à Ergué-Gabéric dans le Finistère pour une journée consacrée aux activités urbaines. Après un trail, ils ont été initiés au skate-board, à la Cup Song, au slam, ... C'était aussi l'occasion de rencontrer leurs correspondants bretons.













La classe des CE2-CM a profité de la fraicheur des abords d'une rivière de la commune pour s'initier à l'aquarelle, à nouveau en compagnie de Sylvia, de l'association Phrygane tandis que les CP-CE1 ont découvert à leur tour le cycle de l'eau avec Julie, de l'association Eaux et Rivières de Bretagne.



À VENIR ...





Le 25 juin, la kermesse de l'école fera son grand retour. Au programme : un défilé sous le thème des 4 éléments

naturels, un flashmob, de nombreux stands et un repas organisé par l'OGEC.



Balade chez le Père Nicolas

Les élèves de TPS-PS-MS-GS et de CP-CE1 se rendront à Saint-Nicolas-des-Eaux au parc « La balade du Père Nicolas ». Ils pourront profiter d'activités ludiques et pédagogiques entourés d'animaux de la ferme.

Journées sportines

Les écoles du réseau partageront deux journées sportives à Réguiny. A cette occasion, les élèves des différentes écoles seront réunies pour des épreuves de biathlon et de course de relais.



Journée à thème

L'APEL de l'école a décidé de renouveler la journée à thème mise en place en fin d'année dernière. A cette occasion, plusieurs stands seront tenus par des membres de l'association sur la cour de récréation. Les enfants de l'école se défieront pour tenter de remporter une récompense.



Cette journée est aussi l'occasion de dire aurevoir aux CM2 lors d'une cérémonie officielle et de réunir les parents et bénévoles disponibles autour d'un pique-nique au plan d'eau



Bel été à tous !

